



CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 24 avril 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

VP – Vice-présidente et ministre de la Culture	3
• Refonte du régime de protection des mammifères marins	3
• La 7 ^e opération 'ETE aura lieu aux Florales 2024	3
• Rapatriement d'un bien culturel d'exception : le patu de Vaito'otia - Fa'ahia retrouve sa terre natale en Polynésie française.....	4
• Concert des Ensembles du CAPF : 150 jeunes talents de la musique sur scène !.....	5
• État des lieux du précieux patrimoine culturel de la commune de Teva I Uta.....	5
• Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Folklorique Pupu Temaeva »	6
• Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Fa'afaite i te ao Mā'ohi »	7
MFT – Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail	7
• Circulaire relative à la mise en place d'une nouvelle procédure de demande de support et d'accès aux systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) de l'Administration de la Polynésie française.....	7
MEF – Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances	8
• Stratégie de développement économique 2023-2033 de la Polynésie française : Lancement des travaux de co-construction avec le MEDEF, la CPME et la CCISM	8
• Le Pays souhaite renforcer et transmettre à l'Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC) la mission de régulation du secteur de l'énergie.....	8
• Prix des hydrocarbures au 1 ^{er} mai 2024	9
• Projet de loi du Pays portant modification des livres I et II du code de commerce	9
• Mission de l'agence de notation financière <i>Standard & Poor's Global Rating</i> en Polynésie française du 27 au 30 mai 2024.....	10
MEE – Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	10
• Convention de subvention OFB-23-1633 relative au projet d'Aires Marines Éducatives (AME) et Fenua Éducatif	10
MSP – Ministre de la Santé	12
• Régime de retraite de base des membres du Gouvernement de la Polynésie française.	12
MJP – Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention de la délinquance	12
• Actions de prévention dans la commune de Teva I Uta	12
• Subventions en faveur de 3 associations et 1 comité	13



MGT – Ministre des Grands travaux 14

- Déploiement d'une preuve de concept de covoiturage en Polynésie française14



- VP -

Refonte du régime de protection des mammifères marins

La Polynésie française, riche en biodiversité marine, abrite régulièrement des populations importantes de mammifères marins. Les baleines à bosse en particulier, *parāoa tuapu'u*, viennent chaque année dans les eaux polynésiennes, pour se reproduire, mettre bas et se reposer. D'ailleurs les traditions le confirment : les *parāoa* doivent revenir à Matāri'i-i-raro, sans quoi, Matāri'i-i-ni'a ne pourrait se réveiller de son long sommeil, sans quoi la nature et ses êtres n'auraient aucune chance d'enfanter, de produire, de se nourrir et s'épanouir.

Ces espèces emblématiques jouent un rôle crucial dans l'équilibre écologique des écosystèmes polynésiens, elles revêtent une dimension culturelle forte dans la région Pacifique et participent désormais au développement économique de notre *fenua*.

Protégés par différents textes depuis 2002, la Polynésie française est un sanctuaire pour l'ensemble des mammifères marins. Les dispositions du code de l'environnement souffrent cependant d'un problème de clarté et d'intelligibilité, mais aussi d'efficacité avec une multiplication des situations dangereuses pour nos mammifères marins, souvent relayées par les médias et les réseaux sociaux. La pression de plus en plus grande exercée sur les baleines par les activités humaines constitue un risque considérable pour ces animaux fragiles. Désormais, compte tenu du nombre accru de prestataires, les cétacés peuvent être importunés sans relâche tout au long de la journée.

Afin de remédier à cette situation préjudiciable au bien-être des baleines et maintenir des conditions de sécurité optimales pour les activités nautiques, la réforme proposée vise à clarifier et renforcer les conditions d'approche des mammifères marins, tout en intégrant certaines recommandations issues des travaux de la « Commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien » de l'assemblée de la Polynésie française (APF) portant sur cette thématique, ainsi que des observations des professionnels du secteur et des associations recueillies après une large phase consultative menée par la Direction de l'Environnement (DIREN).

Afin de permettre le respect du principe de sécurité juridique et de veiller à sensibiliser les professionnels à ces nouvelles règles, la réforme ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} décembre 2024. Cette période transitoire permettra à la DIREN d'informer et de bien former les acteurs concernés à ces nouvelles dispositions.

La 7^e opération 'ETE aura lieu aux Floralties 2024

Devenue un incontournable, l'opération 'ETE est organisée par le Service de l'artisanat traditionnel – *Te Pū 'ohipa rima'i* depuis 2017. Son principal but est de promouvoir une approche respectueuse de l'environnement en proposant des alternatives aux sacs plastiques à usage unique, par la promotion et la valorisation de contenants issus de l'artisanat traditionnel.

Cette année, l'opération se concentrera sur un événement : les Floralties, organisées annuellement par la Fédération *Hei tini rau* en partenariat avec la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) et la commune de Punaauia. La 13^e édition



des Floralties se tiendra du 2 au 12 mai 2024, à la mairie de Punaauia autour du thème :
« *De la terre à l'océan* ».

Un chapiteau regroupant trois (3) stands sera spécialement aménagé pour l'opération 'ETE et approvisionné par trois (3) artisans. Cela permettra aux visiteurs et aux exposants d'avoir accès à une diversité de sacs de courses ou de contenants (paniers, sacs, *ō'ini*) fabriqués à partir de matériaux tels que le *pae'ore*, le *nī'au*, voire réalisés dans du tissu. Comme à l'accoutumée, les prix n'excéderont pas les 3 000 F CFP.

Durant ces onze (11) jours d'exposition, un programme d'animations sera proposé au public, au travers notamment d'ateliers qui porteront sur la confection de panier *'ete* en *pae'ore* et en *nī'au* ou encore la confection de pots à crayon décorés de coquillages. À la fin de chaque atelier, les participants auront la possibilité de repartir avec leurs créations. Les tarifs des ateliers sont fixés entre 1 500 F CFP et 3 000 F CFP.

Pour encourager les visiteurs à se rendre sur le lieu de l'événement, un jeu visiteur sera proposé au public. Ces derniers seront invités à répondre à un questionnaire en ligne dont les réponses seront accessibles uniquement en se rendant sur le lieu de la manifestation. À l'issue, un tirage au sort sera effectué et le vainqueur remportera un lot d'une valeur de 40 000 F CFP.

La conception d'une nouvelle charte graphique pour l'opération 'ETE incluant un logotype et ses déclinaisons a également été élaborée afin d'insuffler une identité distinctive et cohérente au concept 'ETE.

Comme les années précédentes, deux nouveaux tutoriels vidéos seront réalisés pour faire la promotion de l'opération 'ETE afin de permettre au public de créer en autonomie leurs propres contenants et ainsi mettre l'artisanat au cœur du quotidien des Polynésiens. Dans ces vidéos qui seront sous-titrées en *reo tahiti*, deux (2) artisanes ont été identifiées, l'une fabriquera un sac de course pliable en tissus recyclés et l'autre un pot à crayon décoré de coquillages. Ces tutoriels seront diffusés sur les réseaux sociaux de l'opération 'ETE avant les Floralties et la dernière semaine de l'évènement.

L'inauguration officielle des Floralties aura lieu le jeudi 2 mai à 10 heures, à la mairie de Punaauia. Les heures d'ouverture au public sont fixées de 8 heures à 17 heures tous les jours.

Le détail de l'opération sont disponibles sur le site www.artisanat.pf et sur les pages *Facebook* et *Instagram* Opération 'ETE et du Service de l'artisanat traditionnel.

Rapatriement d'un bien culturel d'exception : le patu de Vaito'otia - Fa'ahia retrouve sa terre natale en Polynésie française

La Vice-présidence et ministère de la Culture est ravie d'annoncer le retour tant attendu du *patu* découvert lors des fouilles archéologiques réalisées sur le site de Vaito'otia - Fa'ahia sur l'île de Hūāhine en 2007. Ce bien culturel, d'une rareté exceptionnelle, en os de cétacé, témoigne de la richesse et de la profondeur historique de notre région.



Dirigée conjointement par les Professeurs Atholl ANDERSON et Éric CONTE, cette opération archéologique a permis la mise au jour de cet artéfact remarquable, dont l'importance dépasse largement les frontières de la Polynésie française. Bien qu'exporté pour étude en 2007 en Nouvelle-Zélande, le *patu* n'avait malheureusement jamais été restitué, privant ainsi notre communauté de l'accès à cet héritage précieux.

Grâce à l'implication déterminée de la Direction de la Culture et du Patrimoine - *Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a Tumu* (DCP), le *patu* de Vaito'otia - Fa'ahia fera enfin son retour sur le *fenua* le vendredi 19 avril 2024. Ce rapatriement marque une étape cruciale dans la politique de préservation et de valorisation de notre patrimoine culturel soutenue par la Vice-présidence.

Le *patu*, bien plus qu'un simple objet matériel, représente un symbole puissant de notre identité culturelle et de notre engagement envers les générations futures. Il souligne notre responsabilité collective à préserver et à transmettre notre riche héritage ancestral.

Toutefois, ce rapatriement ne constitue que le début d'une démarche plus vaste. Dans les années à venir, la Vice-présidence poursuivra sa politique de rapatriement des biens culturels du Pays. La prochaine étape sera marquée par le Festival des Arts et de la Culture du Pacifique, en juin 2024, au cours duquel est prévu l'organisation du retour d'une partie des *ivi tupuna* actuellement conservés au Bishop Museum de Honolulu.

Concert des Ensembles du CAPF : 150 jeunes talents de la musique sur scène !

Pour son septième Gala de l'année 2024, le Conservatoire Artistique de la Polynésie française - *Te Fare 'Upa Rau* (CAPF) propose au grand public et aux amoureux de la musique un concert très attendu : le concert des Ensembles. Ce concert fait partie des grands moments musicaux de l'année, où les jeunes talents de l'établissement évoluent en formation orchestrale devant leurs parents, leurs proches et leurs amis, mais également devant les mélomanes.

Ce concert se tiendra le samedi 4 mai 2024, à partir de 15 heures, au salon Endeavour de l'hôtel Le Tahiti Pearl Resort à 'Ārue.

Huit (8) formations et près de 150 jeunes talents se produiront ainsi devant le public : trois (3) formations traditionnelles (les ensembles de percussions, de *'ukulele* et de guitare traditionnelle) ; trois (3) formations classiques (deux (2) formations spécialisées dans les instruments à vent, la petite et la grande Harmonies, et le petit orchestre à cordes, qui est l'antichambre du grand orchestre symphonique de *Te Fare 'Upa Rau*) et deux (2) chœurs (le chœur des jeunes talents et le chœur des chanteurs de l'atelier lyrique).

Les équipes du Conservatoire assurent la billetterie de l'événement à Tīpaeru'i durant la semaine (tel. : 40 50 14 16), et sur place le jour du concert à partir de 14 heures.

État des lieux du précieux patrimoine culturel de la commune de Teva I Uta

À l'occasion du Conseil des ministres délocalisé dans la commune de Teva I Uta, la Vice-présidente a tenu à dresser un état des lieux du précieux patrimoine culturel de cette commune. Accompagnée par les membres du Gouvernement, elle a mis en lumière la



richesse et la diversité des trésors culturels hérités par les communautés de 'Ātimāono, Mataiea et Papeari.

La Vice-présidente a souligné la singularité de Teva I Uta, où la nature et la culture se mêlent harmonieusement. À Mataiea, elle a évoqué avec émotion les trois sites naturels classés que sont le lac Vaihīria, la cascade Vaipāhī i Atehiti et la cascade Vaipāhī i Atehiti, qui constituent des joyaux environnementaux et des témoins précieux de l'histoire locale.

Elle a également rappelé l'importance cruciale de préserver les trois *ti'i*, statues anthropomorphiques, de Ra'ivāvae, sculptées dans du tuf rouge, et actuellement exposées dans les jardins de l'ancien Musée Gauguin à Papeari. Elle a par ailleurs souligné le devoir de mémoire attaché aux deux *marae* prestigieux autrefois localisés à Papeari, à savoir le *marae* Farepua et le *marae* Tahiti, qui incarnent l'héritage sacré et culturel de la commune, mais surtout des descendants de la très célèbre lignée souveraine des TEVA.

La Vice-présidente a ensuite émis l'idée de procéder au classement au titre du code du patrimoine de la tombe de Harrison SMITH, père du jardin botanique de Papeari, autrefois surnommé « le grand-père des arbres » par les Tahitiens. Cette démarche viserait à honorer la contribution exceptionnelle de Monsieur SMITH à l'enrichissement de la biodiversité locale et à perpétuer son héritage pour les générations futures.

La Vice-présidente a enfin réaffirmé l'engagement du Gouvernement de la Polynésie française à protéger, conserver et valoriser le patrimoine culturel de Teva I Uta, en collaboration étroite avec la Direction de la Culture et du Patrimoine – *Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a Tumu* (DCP). Elle a appelé à une mobilisation collective pour préserver ces trésors de notre patrimoine commun, garants de l'identité et de la richesse culturelle *mā'ohi*.

Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Folklorique Pupu Temaeva »

Sur proposition de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une (1) subvention de fonctionnement d'un montant de **32 171 650 F CFP**, en faveur de l'association « Folklorique Pupu Temaeva », pour sa participation à la 13^e édition du Festival des Arts et de la Culture du Pacifique (FESTPAC), au titre de l'année 2024.

Lauréate de l'appel à projets associatifs lancé en septembre 2023, l'association « Folklorique Pupu Temaeva » emmènera la délégation polynésienne à Hawai'i, du 1^{er} au 17 juin 2024 avec son projet artistique intitulé « Aeha'a ma te haeha'a », littéralement « En haute mer avec humilité ».

Composée d'artistes et d'artisans, de mātuatua chargés de transmettre leurs savoirs et de porteurs de patrimoine en provenance des différents archipels de la Polynésie française, reflètera au mieux la diversité et la richesse de la culture polynésienne à travers nos chants et danses, nos arts traditionnels, nos savoirs et savoir-faire et notre littérature.



Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Fa'afaite i te ao Mā'ohi »

Sur proposition de la Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une (1) subvention de fonctionnement d'un montant de **5 millions de francs Pacifique**, en faveur de l'association « Fa'afaite i te ao Mā'ohi » pour sa participation à la 13^e édition du Festival des Arts et de la Culture du Pacifique (FESTPAC), au titre de l'année 2024.

En effet, le Festpac est la plus grande célébration culturelle autochtone d'Océanie, c'est pourquoi l'association, en tant que représentante de la Polynésie française et gardienne de ce savoir-faire ancestral qu'est la navigation traditionnelle, a été invitée à y participer.

- MFT -

Circulaire relative à la mise en place d'une nouvelle procédure de demande de support et d'accès aux systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) de l'Administration de la Polynésie française

Dans le cadre du déploiement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et de paie du Pays, la ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'Administration et de la Formation professionnelle a présenté en Conseil des ministres, la circulaire fixant la nouvelle procédure de demande de support et d'accès aux SIRH du Pays, tels que SEDIT WEB 2, 'Aravehi et E-congés à compter du 6 mai 2024.

En effet, en vue de la mise en production de SEDIT WEB 2 et donc de l'augmentation du volume de demande de support, et afin d'assurer efficacement leur traitement. Toutes les demandes de support et d'accès aux SIRH devront être soumises via le système de ticket Tauturu à l'adresse www.tauturu.gov.pf.

Cette nouvelle procédure s'applique exclusivement aux entités administratives reliées au réseau de l'Administration. Celles qui n'y sont pas reliées devront formuler leurs demandes par courriel à l'adresse support.dgrh@administration.gov.pf.

Cette transition vise à améliorer la gestion des demandes grâce à un outil de suivi approprié, tout en harmonisant les pratiques avec l'équipe support de la Direction du Système d'Information du Pays.

En outre, par souci de protection des données personnelles accessibles via les SIRH, toute demande d'accès devra être accompagnée d'une clause de confidentialité dûment signée par l'agent demandeur.

Tout accès non autorisé ou divulgation inappropriée est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.



- MEF -

**Stratégie de développement économique 2023-2033 de la Polynésie française :
Lancement des travaux de co-construction avec le MEDEF, la CPME et la CCISM**

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement économique 2023-2033 de la Polynésie française, l'Agence de Développement Économique (ADE) a engagé des rencontres avec les organisations professionnelles, le MEDEF, la Chambre de Commerce, d'Industrie, de Services et des Métiers (CCISM), et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Polynésie française (CPME) sur la deuxième quinzaine du mois de mars 2024.

Ces rencontres avaient pour objectifs d'une part, de présenter la démarche d'élaboration de la stratégie de développement économique, et d'autre part, de définir les modalités pour poursuivre l'élaboration de la stratégie dans une approche de co-construction avec les acteurs économiques. Ces rencontres se sont, par ailleurs, inscrites dans la continuité de la Journée de Prospective Économique du 27 février dernier, au cours de laquelle la démarche de la stratégie de développement économique avait été présentée et des premiers ateliers réalisés sur les sujets fiscaux.

Les trois organisations (MEDEF, CCISM, et CPME) ont toutes salué la démarche et ont confirmé leur participation aux ateliers qui ont démarré depuis le 2 avril dernier, autour des perspectives des secteurs prioritaires et des thématiques transverses (financement, modèles de développement, économie des archipels, attractivité / exportation / internationalisation, filières émergentes). Les sujets transverses associés aux impacts sur l'ensemble des secteurs économiques, à l'environnement et au climat, à la culture et au patrimoine, et à l'innovation, seront abordés dans l'ensemble des ateliers.

Les organisations professionnelles ont manifesté leur souhait d'une plus grande concertation avec le Gouvernement sur les sujets économiques et fiscaux. Elles notent que la démarche de co-construction engagée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement économique va dans le bon sens. Elles soulignent aussi leur besoin d'une meilleure visibilité sur les objectifs du Gouvernement sur les secteurs prioritaires, dont elles saluent l'ambition. Elles ont réalisé des premières propositions par secteur dans le cadre de la JPE et des premières rencontres par organisation. Les ateliers de co-construction planifiés en avril et début mai, doivent permettre d'aboutir à une première version de la stratégie de développement économique qui doit être présentée dans le cadre d'un Conseil interministériel, planifié le 29 avril prochain.

Le Pays souhaite renforcer et transmettre à l'Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC) la mission de régulation du secteur de l'énergie

La mission de régulation du secteur de l'énergie exercée par la Polynésie française génère des conflits d'intérêts liés au cumul de ses fonctions de régulateur, de concédant et d'actionnaire.

Pour clarifier ses différents rôles, lutter contre les rapports de force asymétriques et renforcer l'expertise comptable et financière, le Pays souhaite transférer la mission de régulation du secteur de l'électricité et du gaz à l'APC.



Ce transfert a été envisagé dès la mise en place du plan de transition énergétique 2015-2030 et a fait l'objet d'une recommandation de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC), dans son rapport du 19 avril 2023.

Le Pays conserverait l'ensemble de ses prérogatives telles que la définition de la politique publique en matière d'énergie, la compétence normative, la fixation des tarifs, la délivrance des autorisations d'exploiter les unités de production, son rôle d'autorité compétente pour la concession du service public de l'électricité de Tahiti Nord, etc.

Prix des hydrocarbures au 1^{er} mai 2024

Malgré une forte hausse des cours du pétrole, liée notamment aux craintes persistantes d'un conflit plus large au Moyen-Orient, le Conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des hydrocarbures à leur niveau actuel pour le mois de mai 2024.

À l'international, l'évolution des cours des hydrocarbures liquides sur les marchés affiche ainsi des tendances persistantes à la hausse, comprises entre 3,6 % pour le gazole et 5,1 % pour l'essence sans plomb.

Pour rappel, le prix du litre d'essence à la pompe en Polynésie française s'établit à **155 F CFP** contre 172 F CFP en Nouvelle-Calédonie, et 230 F CFP en moyenne en métropole.

Projet de loi du Pays portant modification des livres I et II du code de commerce

Le Conseil des ministres a acté la transmission du projet de loi du Pays portant modification des livre I et II du code de commerce à l'assemblée de la Polynésie française (APF).

Ce texte poursuit un objectif de modernisation du code de commerce et vise à rendre davantage intelligible certaines dispositions parfois anciennes.

Premièrement, dans l'idée de favoriser l'accès des jeunes entreprises à la location de locaux, la durée du bail dérogatoire au bail commercial sera portée de deux à trois ans.

En effet, il n'est parfois pas aisé pour les entreprises qui n'ont pas encore fait leurs preuves de parvenir à louer un local sous le régime du bail commercial car les parties s'engagent pour une durée de neuf ans. Cet allongement de la durée du bail dérogatoire permettra aux porteurs de projets de tester leur activité. Au terme de cette durée de trois ans, ils pourront alors s'engager dans un bail plus protecteur : un bail commercial.

Ce projet de loi du Pays permet également de clarifier, dans le cadre d'un bail commercial, que revient à la charge du bailleur d'effectuer les travaux concernant les grosses réparations permettant d'assurer la sécurité et la salubrité des locaux. Le Conseil des ministres en définira la liste.

Enfin, dans l'optique de favoriser la transition numérique des entreprises, certaines sociétés polynésiennes pourront organiser la tenue de leurs instances de concertation via des procédés de visioconférence. Si elles décident de recourir à cette possibilité de dématérialisation, elles devront s'assurer qu'il y ait une véritable identification des



actionnaires pour garantir la loyauté des échanges. Cette mesure avait déjà été mise en œuvre durant la pandémie de la Covid-19, il s'agit ainsi de la pérennisation d'un dispositif qui avait déjà été utilisé par certaines entreprises.

Ces dispositions viennent ainsi moderniser et clarifier certains points du code de commerce qui suscitaient des interrogations de la part des administrés.

Mission de l'agence de notation financière *Standard & Poor's Global Rating* en Polynésie française du 27 au 30 mai 2024

Le Conseil des ministres a été informé de la venue prochaine de l'agence de notation financière *Standard and Poor's Global Rating*, du 27 au 30 mai 2024.

Pour rappel, de 2016 à 2023, la notation de la Polynésie française avait été confiée à l'agence *Moody's*.

En 2023, la collectivité s'est vu attribuer la note A3 pour la notation à long terme en raison notamment d'un profil de crédit positif qui reflétait des fondamentaux solides et un engagement continu du Gouvernement à préserver les équilibres budgétaires. Elle avait également enregistré la note P-2 pour la notation à court terme qui traduisait une gestion prudente de sa trésorerie et une forte capacité de remboursement de la dette.

L'agence avait toutefois appelé la Polynésie française à la plus grande vigilance, considérant que cette notation était contrainte par une économie polynésienne fragile et par la nécessité d'assurer la pérennité du financement de la protection sociale généralisée.

À l'issue de la procédure de consultation menée fin 2023 c'est désormais *Standard and Poor's Global Rating*, lauréate de cette consultation, qui est chargée d'évaluer la santé financière de la Polynésie française et ses capacités d'endettement pour les exercices 2024 à 2028.

- MEE -

Convention de subvention OFB-23-1633 relative au projet d'Aires Marines Éducatives (AME) et Fenua Éducatif

Le Conseil des ministres a approuvé la signature de la convention entre la Polynésie française et l'Office français de la Biodiversité (OFB) pour la réalisation du programme d'actions « Aires marines éducatives (AME) et Fenua éducatif (FE) – éducation au développement durable – éducation à l'environnement » dit « Fonds vert ».

L'OFB accompagne la Polynésie française pour consolider et développer la politique environnementale menée par le Pays, et notamment par le ministère de l'Éducation dans le cadre de l'animation du réseau des aires marines éducatives (AME), son extension au programme Fenua éducatif et l'accompagnement dans l'évaluation du dispositif créé en 2012 aux îles Marquises.



L'OFB a contribué depuis la mise en place du concept des « aires marines éducatives » à son développement et à sa structuration en label et le choix avait été fait de partager la propriété de la marque « aires marines éducatives AME ». Ladite marque est une marque figurative française, enregistrée le 19/10/2023 auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) avec une extension en Polynésie française.

Au programme, ont été identifiées sept (7) actions au profit de 34 écoles et établissements scolaires labellisés AME du réseau AME étendu sur les cinq (5) archipels de la Polynésie française, ce qui représente plus de 2 200 élèves engagés dans la gestion participative citoyenne d'une zone marine et/ou terrestre :

Action 1 - Etats écologiques des aires marines éducatives (AME) ;

Action 2 - Animations pédagogiques AME dans les établissements ;

Action 3 - Fenua éducatif : un continuum Terre-Mer ;

Action 4 - Communication ;

Action 5 - Formation des enseignants et des référents AME ;

Action 6 - Evaluation du dispositif AME ;

Action 7 - Recrutement d'un chef de projet pour la coordination AME et Fenua éducatif.

Le programme s'inscrit donc dans la continuité de la démarche de développement et de structuration du concept « d'aire marine éducative » avec une extension au milieu terrestre afin de sensibiliser davantage d'élèves et d'atteindre ceux n'ayant pas un accès privilégié au littoral.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la conclusion d'une convention entre la Polynésie française et l'OFB, l'objectif étant de définir les modalités de partenariat pour le financement complémentaire du programme d'actions 2023-2026 « aires marines éducatives (AME) et Fenua éducatif (FE) – Education au développement durable - Education à l'environnement ».

Il est notamment prévu que l'OFB octroie une aide de 138 114,69 € HT /160 213,04 € TTC soit 16 481 467 XPF HT / 18 513 693 XPF TTC, représentant 21% du coût total du projet

Le coût global de l'opération sur trois ans a été évalué à la somme de **88 160 445 F CFP**.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- MSP -

Régime de retraite de base des membres du Gouvernement de la Polynésie française

Sur proposition du de la Santé, en charge de la Prévention et de la Protection sociale généralisée, le Conseil des ministres a adopté un arrêté fixant le régime de retraite de base des membres du Gouvernement de la Polynésie française.

Dans le cadre de la réforme de la Protection sociale généralisée (PSG), les membres du Gouvernement seront désormais obligatoirement affiliés au régime de retraite de base des travailleurs salariés à compter du 1^{er} juin 2024. Ce sera la première fois de l'histoire de la Polynésie que les membres du Gouvernement cotiseront au régime de retraite géré par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

Cette évolution démontre la volonté du Gouvernement de renforcer les fondements du système de protection sociale pour tous les Polynésiens, tout en s'assurant que tous, y compris nos dirigeants, contribuent de manière équitable conformément au programme gouvernemental.

- MJP -

Actions de prévention dans la commune de Teva I Uta

La Délégation pour la Prévention de la Délinquance de la Jeunesse (DPDJ), fortement soutenue par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, organise des séjours de type « camps ados » intitulés **Step Up Camps**, pour abonder les actions en matière de prévention de la délinquance.

Dans la continuité des actions en faveur de la prévention de la délinquance au *fenua*, notamment du programme de l'opération *Gener'Action*, qui pour mémoire a été initié en juillet 2023, la DPDJ est allée à la rencontre de la jeunesse de la commune de Teva I Uta, le vendredi 12 avril dernier, sur le site du Motu Ovini de Papeari.

Forte du constat partagé par les autorités municipales, le tissu associatif et les jeunes eux-mêmes, de tensions palpables entre les jeunes de la section de commune de Papeari et ceux de la section de commune de Mataiea (rixes quasi-systématiques lors d'événements se tenant dans la commune de Teva I Uta et rassemblant les jeunes des deux sections de commune), la DPDJ a pris l'orientation de travailler la cohésion et l'esprit d'équipe avec le jeune public, à l'occasion de cette 6^{ème} édition de *Gener'Action*.

C'est ainsi que la thématique "*Seul, on va vite... Ensemble, on va plus loin !*" a été retenue.

En outre, il a été décidé, pour cette édition, de proposer une approche différente en mettant le son et les percussions au cœur de cette rencontre, en veillant à maintenir un lien permanent avec la culture polynésienne, au travers de *tu'aro ma'ohi* et d'ateliers d'initiation aux percussions et instruments de musique. En effet, le son et les percussions



font partie intégrante de notre culture qui, par son oralité, relate et conte très souvent son histoire par le chant et la musique.

Ce sont donc 210 jeunes âgés de 13 à 25 ans qui ont évolué au sein d'une quinzaine d'ateliers de prévention en matinée, avant de s'intéresser à une quinzaine d'ateliers en lien avec la musique et les *tu'aro ma'ohi* dans l'après-midi.

Au cœur des ateliers de prévention et de sensibilisation, qui se sont avérés innovants par leur contenu ludique, interactif et dynamique, ont été évoqués des sujets tels que les dangers des réseaux sociaux, les violences intrafamiliales, la cohésion et la confiance en l'autre, la sécurité routière, l'inadéquation entre la drogue et le sport, l'insertion professionnelle, la protection du lagon au travers du *rahui* ou encore les addictions.

S'agissant des ateliers en lien avec la musique, le jeune public a pu s'initier à divers instruments tels que le *to'ere*, le *fatete*, le *ta'iri parau*, le *pahu*, la guitare et, pour le plaisir de tous, le *disc-joking* (ou DJ-ing). Pour ce dernier atelier, *Gener'Action* a accueilli la participation de DJs en vogue tels que DJ Puachoux, DJ Volcom Nox Tahiti ou encore DJ Tasoeur, qui ont permis aux jeunes présents tantôt de participer à la production de l'hymne de *Gener'Action*, tantôt de découvrir le métier de *disc-jockey*.

Pour clore cette rencontre, le public a pu profiter d'un concert donné sur place par le jeune artiste *Man's Tahiti* ainsi que le renommé DJ Puachoux, entraînant ainsi une effervescence parmi les jeunes, surplombée du message selon lequel il est possible de s'amuser en musique sans alcool ni violence.

Subventions en faveur de 3 associations et 1 comité

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subvention en fonctionnement pour un montant total de **71 219 600 F CFP** en faveur des associations suivantes :

- Association « Foyer socio-éducatif des élèves du collège de Taravao » : d'un montant de **2 000 000 F CFP** pour la prise en charge partielle des frais liés à l'organisation de la célébration des J-100 « Fa'a'ati ia Tahiti Iti » JO 2024 qui s'est déroulée le jeudi 18 avril 2024 au collège de Taravao ;
- Comité organisateur des Jeux (COJ TAHITI 2027) d'un montant de **54 000 000 F CFP** pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2024 ;
- Comité Olympique de Polynésie française (COPF) : d'un montant de **14 319 600 F CFP** pour le financement du projet d'expérimentation sport emploi au titre de l'année 2024 ;
- Association « Fraternité Chrétienne des Handicapés » d'un montant de **900 000 F CFP** pour la prise en charge partielle des frais liés au déplacement de 7 jeunes porteurs de handicap moteur aux Jeux Paralympiques, qui se dérouleront à Paris du 28 août au 9 septembre 2024.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- MGT -

Déploiement d'une preuve de concept de covoiturage en Polynésie française

La congestion routière dans l'agglomération urbaine de Papeete, qui s'étend sur plus de 30 kilomètres, rallonge considérablement le temps passé dans les déplacements pour les usagers de la route. Ainsi, pour un itinéraire moyen de 9 kilomètres, le temps de trajet peut varier de 10 minutes en période de vacances scolaires, à plus de 45 minutes en période d'affluence.

Pour faire face à ces défis, un panel de solutions alternatives à la voiture particulière en « autosolisme » doit être déployé.

L'une des solutions est le covoiturage, qui consiste à partager un véhicule et les frais liés au trajet considéré dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

Ce mode de déplacement constitue une nouvelle offre de mobilité durable qui présente en outre l'avantage de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, des polluants locaux et atmosphériques liés au transport routier, d'améliorer le pouvoir d'achat des automobilistes et de participer à la réduction de l'insécurité routière.

C'est pour répondre à ces enjeux que la direction des transports terrestres a lancé un appel à projets le 13 novembre 2023 pour le « déploiement d'une preuve de concept de covoiturage en Polynésie française ». A son issue, un lauréat a été retenu afin de mettre à disposition de la population une application mobile proposant des trajets de covoiturage en qualité de conducteur ou de passager.

La Polynésie française a fait le choix de subventionner « Hello Scoot », lauréat de l'appel à projets, à hauteur de **49 000 000 F CFP** pour l'application mobile « WIGO ».

Cette subvention permettra notamment de prendre en charge les trajets de covoiturage à hauteur de 500 F CFP mensuel par personne jusqu'en juin 2025. Il suffira de s'inscrire sur l'application pour bénéficier de cette prise en charge forfaitaire.

L'application sera disponible sur IOS et Android à compter du 15 mai 2024.

Dans l'objectif de pérenniser cette pratique et comprendre au mieux les habitudes et déplacements de la population, le Pays lancera parallèlement une étude sur le développement du covoiturage en Polynésie française et les aires de rencontre entre passagers et conducteurs.



SERVICE DE LA COMMUNICATION
